

# **Mai 2010**

## **Stéphane Lhomme**

### **Réponses aux accusations portées contre moi dans ma lettre de licenciement**

Ma lettre de licenciement, reçue le 8 avril 2010, contient pas moins de 4 pages d'accusations diverses (et toutes fausses ou absurdes, comme montré ci-dessous). C'est déjà une indication en soi : en général, un salarié licencié pour "faute grave" a commis un faute, rarement deux. Ici, il y en a des dizaines (!)

Les "patrons-voyous" qui se sont accaparés le Réseau me mettent au défi de publier cette lettre : non pas pour faire œuvre de transparence, mais pour pouvoir ensuite la diffuser telle quelle, sans mes réponses. Il est donc hors de question que je leur fasse ce cadeau mais, comme je n'ai rien à cacher, voici point par point les accusations portées contre moi... accompagnées de mes réponses.

En l'absence de faute permettant de me licencier, le directeur du Réseau Sortir du nucléaire, M Philippe Brousse, a utilisé une curieuse méthode consistant à cumuler des éléments anodins, en les présentant autant que faire se peut sous un angle problématique et en agrémentant le tout de termes grandiloquents comme "inadmissible", "intolérable", "gravissime", etc.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que M Brousse a déjà tenté de me licencier (sur d'autres motifs, tout aussi fumeux !) en décembre 2009 et janvier 2010. Cette tentative ayant été repoussée par le Conseil d'administration, ce dernier a été "débarqué" illégalement (statuts bafoués) en février 2010. M Brousse revient donc à la charge, appuyé cette fois-ci par un CA à sa solde.

Cette lettre de licenciement a été signée par le nouveau Conseil d'administration mais a été entièrement rédigée par M Brousse. On y trouve plusieurs catégories d'accusations. Prenons les l'une après l'autre...

## **1) Accusation sur la compétence professionnelle :**

**Accusation** : *"Vous avez été embauché afin de remplir les fonctions de Chargé des relations extérieures du Réseau Sortir du nucléaire. A ce titre, il vous appartenait d'assurer la communication du Réseau auprès des différents médias, de répondre aux demandes d'interviews et d'assurer toute publication utile dans le cadre de l'objet de l'association. Force est de constater que vos propres opinions militantes ont largement pris le pas sur vos fonctions salariées, ceci étant manifesté par une communication largement dénigrante, insultante et préjudiciable aux intérêts défendus par le Réseau."*

**Réponse** : Tous les communiqués que j'ai diffusés ont été proposés au Conseil d'administration pour validation selon des procédures définies dans le règlement intérieur. Ils sont d'ailleurs consultables en ligne sur [www.sortirdunucleaire.org](http://www.sortirdunucleaire.org) ; On y cherchera en vain, bien entendu, la moindre formule "*préjudiciable aux intérêts défendus par le Réseau*", et encore moins "*insultante*". D'ailleurs, dans la "FAQ" (les "questions-réponses") mise en ligne par la direction du Réseau dans le cadre de la crise liée à mon licenciement, on peut lire "*Le travail de Stéphane Lhomme auprès des médias n'est pas mis en cause, aucun reproche ne lui est formulé à cet égard.*" (cf <http://www.sortirdunucleaire.org/info/faq.php> ). Puisque ce sont mes accusateurs eux-mêmes qui le disent...

## **2) Retour sur des rappels à l'ordre et des avertissements passés**

**Note** : depuis fin 2007, le directeur Philippe Brousse a demandé régulièrement au CA de me sanctionner pour un oui ou pour un non. Souvent, ses demandes ont été repoussées. Parfois, en montant tel ou tel évènement en épingle, il est arrivé à ses fins. Avec le recul, il est clair qu'il s'agissait d'une stratégie délibérée visant à accumuler des sanctions à mon encontre pour, le moment venu, me faire licencier sur la base de ce passif... construit à dessein par lui !

### **a) Rappel à l'ordre du 27 novembre 2007**

Le 27 novembre 2007, j'ai reçu un "rappel à l'ordre" (**à la demande du directeur Philippe Brousse**) pour "*inobservation des règles contenues dans le règlement intérieur concernant la gestion des différends entre salariés*".

Ce rappel à l'ordre est la conclusion d'une crise qui courrait depuis le 29 mars 2007. Ce jour là, un salarié fraîchement embauché, M Martin Leers, envoie par e-mail à tous les salariés et tous les administrateurs une longue critique - au vitriol - sur mon travail. (CF ANNEXE 1)

Le 2 avril 2007, au lieu de condamner fermement cette façon de faire (le problème ici n'est pas le fond, mais bien la méthode : de quel droit ce salarié agit-il ainsi ?), le directeur administratif trouve cela "intéressant" et invite chacun à ajouter son point de vue ! (CF ANNEXE 1)

Finalement, le 27 novembre 2007, après une crise ouverte de 8 mois (!), le CDI de M Leers n'est pas prolongé (il quitte donc le Réseau) et je reçois un rappel à l'ordre pour avoir protesté "trop vivement" contre l'agression délibérée dont j'avais été l'objet.

Avec le recul, je pense que M Leers n'a pas agi de lui-même, et qu'il avait la "bénédiction" de M Brousse qui comptait me mettre en difficulté concernant mon travail. J'ai même de fortes raisons de penser qu'il avait promis mon poste à M Leers, ce dernier m'ayant affirmé à plusieurs reprises, alors que je ne lui demandais rien, qu'il ne voulait pas prendre ma place !

En tout état de cause, ce rappel à l'ordre est injuste, et c'est même M Brousse qui aurait dû être sanctionné pour ne pas avoir recadré immédiatement M Leers.

## **b) avertissement du 24 novembre 2008 (cf ANNEXE 2)**

Le 24 novembre 2008, mon "comportement ne s'améliorant pas", je reçois un avertissement (**à la demande du directeur Philippe Brousse**) "relatif aux règles de publication des communiqués et de l'initiative des actions judiciaires".

### **Explications :**

Fin 2008, le Réseau appelle à participer à une manifestation organisée par le Collectif 84 devant la centrale du Tricastin. Or, quelques jours avant la manif, on apprend que deux barres de combustible nucléaire sont suspendues au dessus du coeur d'un réacteur du Tricastin et qu'EDF va incessamment tenter de récupérer ces barres, opération délicate et pouvant aboutir à un accident nucléaire grave.

En toute urgence, et **en informant par e-mail le CA** (dont aucun membre ne s'est alors opposé à cette initiative), je demande à l'avocat du Réseau de déposer un référé pour obliger EDF à attendre, avant d'intervenir, que la manif soit passée.

Après la manifestation (à laquelle j'ai participé), j'ai été sanctionné d'un avertissement à la demande de M Brousse, pour ne pas avoir demandé formellement au CA (par un vote) l'autorisation de lancer ce référé.

Il est à signaler que, notre avocat étant retenu ailleurs, c'est l'assistant de direction, M. Xavier Rabilloud (le "bras droit" de M Brousse) qui est allé plaider (au TGI de Grenoble). Lui n'a subi aucune sanction, alors que moi j'ai été averti... pour m'être soucié de la sécurité des manifestants que nous appelions à se rassembler devant cette centrale nucléaire en crise.

Il est à noter que M Brousse ne s'est à aucun moment préoccupé des manifestants et qu'il n'a pas daigné se rendre à la manifestation alors qu'il habite non loin (alors que je me suis déplacé depuis Bordeaux). Il a par contre trouvé nécessaire de me faire sanctionner pour des motifs très bureaucratiques...

On notera dans ma lettre de licenciement un amalgame absurde, par la formule "votre comportement ne s'améliorant pas", entre le rappel à l'ordre du 27 novembre 2007 et l'avertissement du 24 novembre 2008, alors qu'il n'y a aucun rapport entre les deux... hormis le fait qu'ils sont tout aussi injustes.

## **c) avertissement du 21 janvier 2009**

Le 21 janvier 2009, je reçois un second avertissement, toujours **à la demande du directeur Philippe Brousse**. Pour ce faire, il a produit plusieurs extraits de mails anodins mais justifiant, à ses seuls yeux, une sanction :

### **\*) Mail du 10/12/08**

Mail de Stéphane Lhomme envoyé le 10/12/08 à 18 h 37 sur la liste CA à l'attention de l'administrateur Jean-Marie Brom : "*Ce genre de position serait balayée si seulement elle était discutée en AG. D'ailleurs il est grand temps que les membres du CA rendent des comptes sur leurs mandats et ne soient plus élus juste sur "je suis sympa, je viens de telle ville, et je suis un ami de la nature"*"

**Commentaire :** il s'agit là d'une simple discussion sur le fonctionnement interne au cours de laquelle je regrette une nouvelle fois (c'est un problème récurrent) que les administrateurs soient élus simplement en se présentant devant l'AG, et pas sur un programme ou sur leur bilan. D'ailleurs, l'administrateur en question, ni aucun autre, ne s'est plaint. Seul M Brousse a délibérément décrété que c'était "grave"...

**\*) Mail du 18/12/2008**

Mail de Stéphane Lhomme envoyé le 18 décembre à 5 h 39 sur la liste CA à l'attention de Xavier Renou :  
*"J'ai entre autre été rétrogradé du CA par... XRenou. (...) Vous ne m'en voudrez pas, cher CA, de vous informer que j'ai la rage et la haine de me faire rétrograder ainsi par un type surgi de nulle part, arrivé de dernière minute, qui se fait rembourser des frais qui n'ont rien à voir avec les activités du Réseau (...) Tiens, il y a un mot pour tout ça : imposteur."*

**Commentaire** : à la demande de Philippe Brousse, le CA vient de décider que je ne participerai plus de façon systématique aux réunions du CA (alors que c'était le cas depuis 2000, soit depuis 8 ans). Cette "rétrogradation" a fermement été soutenue par un administrateur, M Xavier Renou, que je qualifie alors d'imposteur. Il se trouve que cet administrateur sera effectivement mis à la porte quelques temps plus tard sous la menace d'un procès en justice pour avoir "*piqué dans la caisse*" (cf **ANNEXE 3**). J'avais donc toutes les raisons d'être amer d'être rétrogradé par un tel individu... et par M Brousse.

**\*) Mail du 09/12/08**

Mail de Stéphane Lhomme envoyé le 09/12/08 à 14 h 22 sur la liste CA à l'attention de Frédéric Boutet :  
*"Bon, Fred, je crois qu'il ne reste qu'une solution : LE MONSIEUR TE DIT QU'ILS REFUSENT DE NOUS ACCORDER QUOI QUE CE SOIT ! Comment faut-il le dire ? En chinois ?"*

**Commentaire** : ce mail sur le ton de la plaisanterie (parodie d'une réplique "culte" des Guignols de Canal +) est envoyée à un administrateurs qui, n'ayant de toute évidence pas bien suivi un dossier, vient de suggérer pour la troisième fois que nous demandions un droit de réponse à un magazine, lequel s'y refuse absolument. Il est à noter que cet administrateur ne s'est jamais plaint de ma réponse (cf **ANNEXE 4, attestation**) et que, un an plus tard, il a fait partie des administrateurs qui se sont battus contre mon licenciement et qui ont finalement été "débarqués" par les manœuvres de M Brousse. C'est un ami avec je suis toujours en contact. A nouveau, il n'y a que M Brousse qui ait estimé qu'il s'agissait de quelque chose de "grave".

**\*) Mail du 10/12/08**

Mail de Stéphane Lhomme envoyé le 10/12/08 à 21h03 sur le mail de Philippe Brousse :

*"Mon cher Philippe,*

*1) si tu veux ouvrir la "boîte à gifles", méfie toi parce que tu risques bien d'être perdant. Tu as commis des fautes graves ces derniers temps. Cherche moi encore et tu vas me trouver. (Je mets "encore" parce que ça fait déjà plusieurs fois que tu m'attaques et, d'ailleurs, tu auras déjà de mes nouvelles concernant ce que j'ai pu lire dans le compte rendu du CA) ; 2) le bénévolat n'est pas une excuse ; 3) il y a VRAIMENT un problème sur l'élection des membres du CA. On doit être élu sur des idées, sur des orientations, et sur son bilan, et pas sur des niaiseries. Je ne crois pas un seul instant que tu ne comprennes pas ça. Tu fais donc l'innocent en faisant semblant de croire que ce sont "des propos inadmissibles"."*

**Commentaire** : cet e-mail a été envoyé de personne à personne. Je demande à M Brousse de cesser de m'attaquer à tout bout de champ devant le CA (demandes d'avertissements, de rappels à l'ordre, etc) et lui signifie que, s'il ouvre la "boîte à gifles" (en fait, il l'a déjà largement ouverte et utilisée à mon encontre), je peux très bien en faire autant et demander des sanctions contre lui.

Il revient par ailleurs sur ma demande que les administrateurs ne soient plus élus en disant juste "*je suis sympa, je viens de telle ville, et je suis un ami de la nature*", m'accusant de propos "inadmissibles" à l'encontre de ces administrateurs bénévoles.

**A noter** : cette demande d'avertissement relève de la même méthode que la lettre de licenciement dans son ensemble : il s'agit d'une **compilation** de faits anodins, "emballés" par des formules et des adjectifs grandiloquents ("inadmissible", "injustifiable", etc) pour arriver à atteindre une masse critique et obtenir le but recherché : une sanction contre moi.

### **d) Rappel à l'ordre du 3 janvier 2010**

Le 3 janvier 2010, alors que M. Brousse demande mon licenciement au CA, celui-ci ne lui accorde (comme un "os à ronger") qu'un simple rappel à l'ordre à mon encontre. M. Brousse tente de faire passer ça comme une "nouvelle sanction" contre moi alors qu'il s'agit au contraire d'un total désaveu de sa politique de harcèlement moral et d'un rejet clair de sa demande de licenciement contre moi.

### **3) Retour sur la première tentative de licenciement**

Toujours selon sa méthode consistant à compiler des faits (pour la plupart anodins) pour essayer d'atteindre une "masse critique", M Brousse revient alors sur la période précédant sa première tentative de licenciement à mon encontre (licenciement rejeté le 3 janvier 2010 par le CA).

- **Lettre du 26 novembre 2009** de 12 salariés qui ont "*alerté le directeur sur [mon] comportement*".

En réalité, ce courrier a été sollicité par le directeur qui préparait alors une première tentative de licenciement contre moi (licenciement repoussé le 3 janvier 2010 par le CA). Ce courrier a été rédigé par l'assistant de direction, les salariés du siège étant "invités" à le signer...

Le 2 décembre 2009, ces salariés ont franchi un nouveau pas avec un nouveau courrier (cf **ANNEXE 5**) adressé au CA, affirmant entre autre : "*Nous, salariés du Réseau Sortir du nucléaire, affirmons notre soutien entier et sans réserve à Philippe Brousse, directeur et DRH du Réseau "Sortir du nucléaire" (...) nous soutenons sa démarche de convocation de Stéphane Lhomme à un « entretien préalable en vue d'une éventuelle sanction disciplinaire pouvant conduire au licenciement*".

Et en gras : "***Nous informons notre employeur, le Conseil d'administration du Réseau "Sortir du nucléaire", que nous n'accepterions pas que Philippe Brousse soit empêché de convoquer Stéphane Lhomme à l'entretien évoqué au début de cette lettre, ni qu'il soit empêché de prendre les sanctions qu'il jugera nécessaires à l'issue de cet entretien. Dans le cas où le CA s'opposerait à la démarche de notre directeur et DRH, nous serions conduits à déposer un préavis de grève illimitée.***"

On constate donc un incroyable soutien de ces salariés au directeur dans son projet de licenciement d'un autre collègue (je n'étais le supérieur hiérarchique de personne, j'étais donc juste un de leurs collègues). Plusieurs ont reconnu n'avoir jamais eu le moindre problème avec moi, mais agir ainsi "*pour soutenir leur directeur*". D'autres, **dont un qui était embauché depuis à peine quinze jours**, ont surenchéri, prétendant que je les harcelais... mais sans jamais pouvoir expliquer quand et comment. Et pour cause : je travaille depuis 2002 à mon domicile, en Gironde, alors que les autres salariés se trouvent à Lyon (où est situé le siège du Réseau).

- **Accusation** : "*Il a été mis en place une procédure disciplinaire au cours de laquelle vous avez largement dépassé le cadre de votre liberté d'expression en portant des propos dénigrants, voire insultants, à l'égard du Directeur, lui niant publiquement toute autorité*"

**Réponse** : Au cours de cette période, je me suis défendu bec et ongle pour contester devant le CA, mon employeur, les accusations mensongères et diffamatoires portées contre moi par le directeur et les autres salariés. J'ai naturellement nié au directeur le droit de me licencier car mon employeur était le Conseil d'administration et, d'ailleurs, mon contrat de travail précisait noir sur blanc que je travaillais "selon les instructions du Conseil d'administration". Le 3 janvier 2010, le CA a rejeté la demande de licenciement lancée contre moi, ainsi que toute autre sanction.

- **Accusation** : *"Vous avez menacé les salariés auteurs de cette lettre du 26 novembre de déposer plainte à leur encontre si ceux-ci persistaient dans leurs déclarations"*

**Réponse** : j'ai **informé** ces délateurs qu'il se pouvait que cette affaire aille jusqu'en justice ("*Il est fort possible que chacun doive le moment venu assumer ses actes, y compris hélas devant la justice. Il ne s'agit pas là d'une menace mais bien d'une information sur ce qui se passera si je suis sanctionné suite à cette cabale.*" E-mail du 7 décembre 2009, 18h13, adressé à mes collègues avec le CA en copie). Il est apparu depuis qu'une telle plainte n'avait quasiment aucune chance d'aboutir, ce que je déplore : des salariés ont donc le droit de dénoncer et calomnier un de leurs collègues ?

- **Accusation** : *"Votre attitude, consistant à faire jouer les antagonismes, a conduit le Réseau dans une grave crise, laquelle s'est soldée, d'une part, par le vote en Conseil d'administration, d'un rappel à l'ordre, et, d'autre part, par une grève des salariés"*

**Réponse** : Comme expliqué ci-dessus, ce rappel à l'ordre était juste un "os à ronger" pour le directeur qui avait demandé mon licenciement. C'est par ailleurs bien le directeur qui est à l'origine de la crise qu'il a soigneusement préparée et délibérément ouverte, comme le montre cet extrait du dossier qu'il monté pour obtenir mon licenciement :

*"Stéphane tire une importante part de sa légitimité, tant interne que publique, de son double statut de porte-parole et de salarié du Réseau. **A partir du moment où ce statut lui sera retiré par son licenciement**, sa légitimité se verra grandement amoindrie. Lui seront également retirés de droit l'autorisation de s'exprimer au nom du Réseau et les moyens de travail correspondant à son poste. Une communication adaptée devra être faite auprès des associations membres du Réseau pour leur expliquer la situation"*

On voit bien là le cynisme du directeur et sa volonté de me licencier malgré les risques avérés de grave crise interne.

#### **4) Polémiques après l'assemblée générale des 6 et 7 février 2010**

L'assemblée générale des 6 et 7 février 2010 s'est tenue sous la pression des salariés en "grève" (ils savaient en fait qu'ils seraient intégralement rémunérés... ce qui a été la première décision du nouveau CA le 7 février après l'AG). Les congressistes ont été mis devant le fait accompli : soit ils démettaient tout le CA (en bafouant les statuts), soit la grève continuait et le Réseau disparaissait (les grévistes n'ouvrant plus le courrier, les dons ne rentraient plus, les finances s'effondraient...).

Du coup, tout le CA a été démis et remplacé par un CA totalement acquis au directeur. Inévitablement, la période qui a suivi a été "mouvementée" :

- **Accusation** : *"En réaction à l'élection d'un nouveau CA dont la composition ne vous satisfait manifestement pas, vous avez clairement exposé refuser d'assumer vos fonctions de porte-parole (...) nous vous avons alors demandé de revoir votre décision (...) vous vous êtes toutefois maintenu dans votre attitude"*

**Réponse** : suite à la révocation (illégal, car bafouant les statuts) du CA qui s'était opposé à mon licenciement, j'ai effectivement annoncé pendant l'AG que je renonçais à mes missions de porte-parole (mais que je continuais naturellement à assumer toutes mes autres missions). Par lettre recommandée datée du 26 février 2010, le nouveau Conseil d'administration m'a demandé de revenir sur cette position mais j'étais alors en congés paternité et, le 1<sup>er</sup> mars, j'ai été "mis à pied" jusqu'à mon licenciement le 8 avril.

**Il est donc totalement faux de prétendre que j'aurais refusé de reprendre mes missions de porte-parole** : je n'en ai pas eu le temps ni l'opportunité ! Toutes les autres accusations liées ("insubordination", "incurie", "mépris manifeste des règles", etc) tombent d'elles-mêmes.

- **Accusation** : "Alors que le CA (...) a adopté à l'unanimité une résolution visant à réaffirmer l'autorité hiérarchique de M Philippe Brousse (...), dans deux courriels des 3 et 4 février 2010 vous avez gravement mis en cause le moralité du Directeur financier (...) et celle du Directeur."

**Réponse** : c'est le 7 février 2010, dès la fin de l'AG, que le nouveau CA a voté une motion visant à me placer sous l'autorité du directeur (alors que mon contrat de travail précise que je travaille "selon les instructions du Conseil d'administration". On ne comprend donc pas pourquoi les courriels des 3 et 4 février sont présentés comme contrevenant au vote... du 7 février !

Par ailleurs, les courriels des 3 et 4 février ont été envoyés par moi-même à une liste d'anciens administrateurs - dont plusieurs m'ont informé de ce qui se tramait - qui venaient d'être destinataires d'attaques à mon encontre. Pour me défendre, j'ai diffusé à ces anciens administrateurs deux pièces édifiantes :

- le témoignage d'un ancien salarié qui explique comment il a été harcelé et poussé à la dépression puis à la démission par le directeur (cf ANNEXE 6)

- la lettre d'un administrateur menaçant en 2008 de déposer plainte concernant des malversations mettant de fait en cause le directeur financier. (cf ANNEXE 3)

Si la moralité du directeur et du directeur administratif a été mise en cause, ce n'est pas par moi mais par ces deux témoignages (qui n'ont d'ailleurs pas fait l'objet de démentis, car ils sont parfaitement authentiques).

- **Accusation** : "Le CA vous [a demandé] alors de présenter vos excuses aux personnes injustement mises en cause, sans que vous ne daigniez réagir, préférant feindre l'incompréhension"

**Réponse** : pour me défendre, j'ai diffusé aux anciens administrateurs des documents authentiques rédigés par un ancien salarié et un administrateur. Je ne saurais m'excuser pour les propos de ces deux personnes **d'autant que la véracité de leurs déclarations n'a été contestée par personne.**

**ACCUSATION** : le 1<sup>er</sup> mars, vous avez adressé à l'ensemble des personnes dont le Réseau détient le contact e-mail, soit plus de 106 000 personnes, un message émanant de 8 des 18 membres de l'ancien CA (...) des faits ont d'ailleurs fait l'objet d'un dépôt de plainte.

**REPONSE** : cette affaire fait effectivement l'objet d'une plainte "*à l'encontre, notamment, de Stéphane Lhomme auprès du tribunal de grande instance de Lyon*" (cf <http://www.sortirdunucleaire.org/info/faq.php>)

Il m'est donc impossible de m'exprimer sur cette affaire dans laquelle je tiens néanmoins à préciser que je n'ai rien à me reprocher.

Je signale aussi que, ce 1<sup>er</sup> mars 2010, ayant reçu (comme d'autres personnes) le mail en question, j'ai alors envoyé au CA un mail ironique suggérant que j'étais responsable de cet envoi "par étourderie". Je réitère le caractère ironique (évident) de ce mail et je signale avoir été mis à pied le jour même par le directeur Philippe Brousse (qui me l'a signalé alors par téléphone et quelques jours plus tard).

Personne ne m'a demandé si j'étais réellement l'auteur du mail en question et, par ailleurs, on notera **la contradiction entre me sanctionner (lourdement) en me considérant comme coupable de cet envoi... tout en demandant à la justice d'enquêter.** CF ANNEXE 7

- **Accusation** : "Par un e-mail du 10 mars 2010, vous avez choisi de rendre publique, accompagnée de commentaires évoquant l'attitude "*médiocre et misérable*" ou les "*délires imposés par* " le directeur votre lettre de convocation à un entretien préalable.

**Réponse :**

1) J'ai effectivement taxé (par e-mail envoyé au CA) de "médiocre et misérable" l'attitude du directeur, mais absolument pas pour m'avoir convoqué à un entretien préalable. Je lui ai attribué ces qualificatifs après avoir constaté qu'il avait manœuvré auprès des sociétés *Free* et *France Télécom* pour faire résilier respectivement mes abonnements **personnels** à Internet et au téléphone fixe.

J'ai d'ailleurs précisé dans ce courriel que, dans le contexte de ma mise à pied, il était cohérent (ce qui ne signifie cependant pas que j'étais d'accord avec cette façon de faire) que le siège du Réseau décide de ne plus me rembourser ces deux abonnements.

Mais autre chose est de faire résilier mes abonnements personnels **en se faisant passer pour moi** (pour s'assurer que c'est bien l'abonné lui-même qui demande la résiliation, ces sociétés demandent communication... des coordonnées bancaires. Or le Réseau les détenait puisque c'étaient les siennes.)

2) J'ai effectivement affirmé que le CA en était réduit "*à voter les délires imposés par brousse et son acolyte caclin*" (le directeur administratif et le directeur financier). Il s'agit clairement d'une référence à la décision votée par le CA de m'imposer, **comme dans les organisations staliniennes**, de faire **des excuses par écrit** à ces deux personnages (à leur demande express : le CA en est effectivement réduit à voter leurs délires).

## **5) accusations générales, floues et sans fondements**

La lettre de licenciement, particulièrement dans sa dernière partie, comporte d'innombrables accusations générales, floues, sans preuves ni fondements.

Exemples : "*attitude consistant à faire jouer les antagonismes*", "*enfermement dans une logique d'opposition*", "*négation de toute autorité*", "*confusion entre vos opinions militantes et vos fonctions salariales*", "*vous avez choisi de vous isoler et de privilégier vos combats personnels*", "*incapacité à conserver la mesure et la réserve inhérente à vos fonctions*", "*vous avez multiplié les comportements gravement fautifs*", etc.

Il est "amusant" de découvrir subitement tant de défauts chez quelqu'un qui agit depuis 10 ans dans le cadre du Réseau Sortir du nucléaire (deux ans comme administrateur puis 8 ans comme salarié et porte-parole).



## ANNEXE 1

Note : Le directeur Brousse aurait dû réagir immédiatement au mail ci-dessous en disant quelque chose comme : "*Peu importe si l'analyse de Martin Leers est mauvaise ou lumineuse, le fait est qu'un salarié n'a pas à évaluer le travail d'un de ses collègues et, pire, à envoyer sa prose à tous les employeurs (CA) et tous les salariés*"

Au contraire, il valide (voir ci-dessous) la méthode (et le fond d'ailleurs, comme par hasard) : "*J'approuve l'analyse de fond sur notre communication transmise par Martin*"

Pire : demande à chacun de venir en rajouter et ouvre la porte à une polémique qui va durer des mois et se solder par le non-renouvellement du contrat de Martin, une mise à pieds pour moi, et une ambiance délétère. Plus rien n'a été pareil depuis... En réalité, je suis persuadé que Martin Leers était téléguidé par M. Brousse...

Stéphane Lhomme

----- Original Message -----

**From:** [Martin Leers](mailto:Martin.Leers@sortirdunucleaire.net)

**To:** [salaries@listes.sortirdunucleaire.net](mailto:salaries@listes.sortirdunucleaire.net) ; [didier.anger@sortirdunucleaire.fr](mailto:didier.anger@sortirdunucleaire.fr) ; [chantal.cuisnier@sortirdunucleaire.fr](mailto:chantal.cuisnier@sortirdunucleaire.fr) ; [jean-marie.brom@sortirdunucleaire.fr](mailto:jean-marie.brom@sortirdunucleaire.fr) ; [remi.verdet@sortirdunucleaire.fr](mailto:remi.verdet@sortirdunucleaire.fr) ; [isabelle.guillaume@sortirdunucleaire.fr](mailto:isabelle.guillaume@sortirdunucleaire.fr) ; [claud.kaiser@sortirdunucleaire.fr](mailto:claud.kaiser@sortirdunucleaire.fr) ; [herve.grimal@sortirdunucleaire.fr](mailto:herve.grimal@sortirdunucleaire.fr) ; [pierre.peguin@sortirdunucleaire.fr](mailto:pierre.peguin@sortirdunucleaire.fr) ; [veronique.marchandier@sortirdunucleaire.fr](mailto:veronique.marchandier@sortirdunucleaire.fr) ; [jean-pierre.morichaud@sortirdunucleaire.fr](mailto:jean-pierre.morichaud@sortirdunucleaire.fr) ; [jose.oria@sortirdunucleaire.fr](mailto:jose.oria@sortirdunucleaire.fr) ; [laurent.grouet@sortirdunucleaire.fr](mailto:laurent.grouet@sortirdunucleaire.fr) ; [xavier.renou@sortirdunucleaire.fr](mailto:xavier.renou@sortirdunucleaire.fr) ; [francois.paillard@sortirdunucleaire.fr](mailto:francois.paillard@sortirdunucleaire.fr) ; [alain.rivat@sortirdunucleaire.fr](mailto:alain.rivat@sortirdunucleaire.fr) ; [gaetan.martin@sortirdunucleaire.fr](mailto:gaetan.martin@sortirdunucleaire.fr) ; [daniel.roussee@sortirdunucleaire.fr](mailto:daniel.roussee@sortirdunucleaire.fr) ; [monique.guittenit@sortirdunucleaire.fr](mailto:monique.guittenit@sortirdunucleaire.fr) ; [philippe Brousse - Réseau Sortir du nucléaire - Directeur](mailto:philippe.Brousse@sortirdunucleaire.fr)

**Sent:** Thursday, March 29, 2007 7:27 PM

**Subject:** [salaries] la communication

Suite au communiqué « Sarkozy » et au mail de Philippe y réagissant, voici quelques réflexions sur ce communiqué et notre façon de communiquer en général. Ce communiqué a vu le jour car le Réseau « Sortir du nucléaire » n'est pas convié à la réunion avec Sarkozy organisée par la Fondation Hulot ce samedi. Il s'agit donc d'un « stratagème » pour faire la nique à la Fondation Hulot, qui a décidé seule des réunions avec les présidentiables sans nous convier. Ce communiqué nous sert-il vraiment alors que la campagne bat son plein ?

Il ressemble plus à un règlement de compte inter-associatif. Ne vaudrait-il pas mieux franchement discuter les uns avec les autres plutôt que d'envoyer une missive vengeresse ? Première conséquence du communiqué : Greenpeace vient de décliner notre proposition de rencontrer Ségolène et Bayrou, d'autres assos vraisemblablement vont suivre et Greenpeace annonce qu'elle va peut-être quitter le rézo.

Mis à part le fait que ce communiqué conflictuel semble inutile, il occupe l'espace médiatique au cas où par exemple le décret d'autorisation de création de l'EPR sorte demain. On aurait pu atténuer les dégâts en rajoutant dans le communiqué ceci : **M. Sarkozy est favorable à la construction de l'EPR alors que ce réacteur bloquera une politique énergétique fondée sur l'intérêt général en développant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.**

Nous sommes en ce moment en pleine campagne sur l'EPR. Les manifs viennent de passer. Au lieu de cela, on tient des discours imprécis qui affaiblissent notre propos sur la campagne : « M. Sarkozy soutient les multinationales du nucléaire et n'a que faire de la protection de l'environnement. » On peut aussi lire dans le communiqué : « M. Sarkozy est un fidèle soutien des plus grands pollueurs : l'agriculture productiviste, les transports routiers »

**Quelle peut être l'influence du Réseau sur des thèmes sur lesquels nous ne travaillons pas ?**

Il faut certes faire converger les luttes contre les OGM et autres sujets mais dans ce communiqué, à quoi cela sert-il ? Un journaliste va-t-il reprendre : "le Réseau "Sortir du nucléaire" condamne l'agriculture productiviste"...? Autre exemple d'insouciance dans ce même communiqué : «différents sondages montrent que 80% des Français, y compris ceux qui s'accrochent aux réacteurs actuels, s'opposent à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires.»

Est-ce que ça a un sens une moyenne faite à partir de 15 sondages sur des questions différentes ? Il faut citer précisément les sondages et leurs dates, faute de quoi ne risquons-nous pas de présenter une image pas crédible, pas sérieuse ? Ce qu'on dit ici est tout simplement faux. Ces différentes propositions, je les ai faites avant l'envoi du communiqué ce matin mais il semble qu'elles n'aient pas été prises en compte. N'est-il pas temps de définir une vraie politique de communication qui ne repose pas uniquement sur l'instinct d'une personne, aussi bon soit-il ?

Un communiqué du Réseau « Sortir du nucléaire » porte la parole des 765 associations et des 17 000 sympathisants qu'il fédère. Chaque communiqué tend un peu plus à construire notre image aux yeux de la presse comme de la société civile. C'est pourquoi il est primordial d'avoir une com impeccable et professionnelle dans un domaine où on a l'habitude de faire passer les antinucléaires pour des ignorants superstitieux et les pronucléaires pour des gens rationnels et raisonnables.

Les communiqués ne devraient-ils pas être conçus en commun et en amont, la simple relecture des communiqués avant envoi s'avérant insuffisante ? La décision collégiale, commune dans un cadre bien défini paraît le meilleur des choix car on travaille toujours mieux à plusieurs que seul. Ne faut-il pas tourner la page sur les communiqués qui sortent en plein weekend sans qu'il y ait réelle urgence, les communiqués épidermiques ou trop politisés qui desservent nos objectifs ? Ne devrions-nous pas définir une véritable stratégie de communication qui tienne compte des actions menées par ailleurs et qui serait conçue par plusieurs salariés puis soumise au vote du CA ?

On a trop souvent l'impression à Lyon de travailler de manière très exigeante sur les contenus tandis que la com semble finalement exempte et de contrôle et de qualité. Cette impression est profondément démotivante. Je ne connais d'ailleurs aucune autre asso de l'envergure du rézo (ni Amnesty, ni Droit au logement ni les Amis de la terre ou les autres...) dont les communiqués sont conçus par une seule personne sans lien avec ceux qui travaillent sur les contenus.

Nous nous retrouvons ainsi avec des communiqués qui entrent parfois en conflit avec les campagnes qu'on mène. Comme celui où il était annoncé un plan de fermeture improvisé des réacteurs nucléaires : communiqué qui a permis aux journaux pronucléaires de Normandie (Presse de la manche et consorts) d'effrayer les foules et qui a été suivi par le renoncement de Ségolène à la diminution à 50 % du nucléaire dans son programme. Ce communiqué était contre-productif. Beaucoup s'en sont émus à ce moment mais rien n'a changé aujourd'hui.

Plus récemment, est-ce que le communiqué sur Chirac était utile pour notre association ? Il s'agissait d'un pamphlet politique qui décrédibilise le Réseau où on s'égare dans le jugement de valeur et des propos généralistes qui dénoncent le transport routier ou l'agriculture productiviste...

En conclusion, qu'avons-nous à perdre à définir une stratégie de communication en commun ? Les retombées presse ne font pas tout, ça ne suffit pas d'avoir notre nom dans les médias. Ne faudrait-il pas poursuivre des buts conçus ensemble ? Peut-il vraiment y avoir d'un côté une com individuelle et le reste de l'association de l'autre qui regarde passivement les communiqués défilier ?

Martin

----- Original Message -----

**From:** [Philippe Brousse - Reseau Sortir du nucleaire - Directeur](#)

**To:** [ca@listes.sortirdunucleaire.net](mailto:ca@listes.sortirdunucleaire.net) ; [salaries@listes.sortirdunucleaire.net](mailto:salaries@listes.sortirdunucleaire.net)

**Sent:** Monday, April 02, 2007 8:09 AM

**Subject:** [CA] [DEBAT] Nos communiqués de presse

#### **A l'attention des administrateurs et de tous les salariés du Réseau**

Bonjour,

J'aimerais bien que les administrateurs et les salariés qui le souhaitent s'expriment sur nos communiqués de presse dans le cadre d'un débat ouvert et serein. La seule finalité doit être d'améliorer notre communication - s'il y a lieu - sans pour autant que ce ne soit perçu comme une attaque personnelle contre untel ou untel. La critique doit nous permettre d'aller de l'avant et de nous améliorer.

En attendant de vous lire, je dois vous dire que j'approuve l'analyse de fond sur notre communication transmise par Martin (même si je comprends que certains aient pu ne pas approuver le caractère globalisant de ses remarques lorsqu'il évoque le ressenti des salariés à Lyon). A chacun de s'exprimer, s'il le souhaite, en son nom propre sans craindre le "qu'en dira t-on" et les "réactions un peu vives".

Voici à mon sens, plusieurs points à améliorer :

- **fréquence** : trop de communiqués tuent tout communication. Les mêmes journalistes reçoivent beaucoup de communiqués de notre part et finissent probablement par se lasser... Comme l'écrivait Hervé Kempf dans le portrait de Stéphane "Il produit un "scoop" par semaine, assaisonné des mots "explosif", "scandale", "révélation". On se lasse, mais il arrive qu'une perle se glisse parmi les cailloux."
- **pertinence** : il faut toujours se poser réellement la question de savoir si tel ou tel thème mérite un communiqué de presse national. Il ne s'agit pas de se faire plaisir mais d'être réellement pertinent dans l'actualité ou d'apporter de nouveaux éléments susceptibles d'intéresser.
- **représentativité** : nos communiqués de presse devraient être celui d'un porte parole national d'une Fédération de 765 associations et 17 000 sympathisant individuels. Rappelons que le Réseau rassemble des politiques et des apolitiques, des sorties rapides et des sorties lentes, des simples donateurs et des militants actifs, des gens de gauche, d'extrême gauche et même de centre droite (eh oui !)
- **lisibilité** : un communiqué ne doit pas être un tract militant. Il doit prendre la forme d'une communication professionnelle digne d'une fédération comme la notre. Les informations doivent être vérifiées et les sources doivent être données. J'approuve la proposition de Nadège qui proposait à Stéphane de faire une courte formation sur la communication à destination journalistes comme elle a pu le faire elle-même sur la rédaction de documents. Il y a toujours beaucoup à apprendre en faisant ce type de formation.
- **écriture** : spécifiquement pour la forme, chaque communiqué doit être relu par un correcteur pour supprimer toute faute de syntaxe ou d'orthographe.
- **associer les autres salariés** : les communiqués sont envoyés pour l'heure uniquement sur la liste [CA] alors que les salariés pourraient être aussi intéressés de les lire et de donner leurs points de vue. Il serait donc également opportun qu'ils soient aussi envoyés sur la liste [salaries].
- **mettre en place une commission spécifique** : la grosse difficulté des communiqués est qu'en dehors de Stéphane, tout le monde (ou finalement personne !) n'a le "souci" de la qualité des communiqués qui sortent. Je pense donc qu'il serait opportun que les administrateurs ou même salariés - qui le souhaitent - se portent volontaires et s'engagent spécifiquement à la relecture (sur le fond et/ou la forme) pour faire un retour à Stéphane. Ceci permettra ainsi de déterminer un "noyau dur" plus spécifiquement impliqués. Ceci n'empêchant pas pour autant une validation par le CA. Ceci permettra de mettre en place une vraie commission [communication].

**Qui se propose ?** Ceci n'empêcherait pas une validation par au moins 3 administrateurs ou d'un seul administrateur pour une situation d'extrême urgence.

N'hésitez pas à vous exprimer librement. Je compte sur toi Stéphane pour laisser chacun s'exprimer sans réagir trop vite...

Philippe

PS : Comme les salariés sont inscrits sur la liste [salaries], je renverrai leurs remarques sur la liste [CA] et inversement pour les administrateurs. Ainsi, chacun sera tenu au courant.

PPS : pour info, tous nos communiqués, sont publiés ici : <http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=actualites&sousmenu=communiques>

## ANNEXE 2 : Affaire du "Référé Tricastin"

Après n'avoir rien fait pour la sécurité des manifestants que nous (le Réseau) appelions à se rassembler, M Brousse se réveille... pour me faire attribuer un avertissement ! On voit bien qu'il dramatise délibérément la situation (pourtant anodine) : "un fait très grave", "de graves conséquences pour le Réseau". Alors que le seul risque est d'être débouté...

----- Message original -----

**Sujet** : [VOTEZ AVANT LE LUNDI 27 OCTOBRE - 9 H] Avertissement à Stéphane Lhomme

**Date** : Thu, 23 Oct 2008 15:49:49 +0200

**De** : Philippe Brousse - Directeur du Réseau Sortir du nucléaire <[philippe.brousse@sortirdunucleaire.fr](mailto:philippe.brousse@sortirdunucleaire.fr)>

**Pour** : <[ca-debat@sortirdunucleaire.org](mailto:ca-debat@sortirdunucleaire.org)>

Bonjour,

Je pense que ce qui s'est passé mercredi 22 octobre concernant le référé qui a été engagé au nom du Réseau sans aucune décision du CA est un fait très grave. L'article 15 de nos statuts précise en effet qu'une action ne peut être engagée qu'à la majorité des administrateurs présents. D'autre part, il existe une commission juridique dont l'administrateur référent est Didier Anger et dont un membre actif est Chantal Cuisnier. Or, ni l'un ni l'autre n'a donné son feu vert à ce référé, ni d'ailleurs aucun autre administrateur. Je précise qu'il ne s'agit pas de juger de la pertinence du référé sur le fond mais bien de juger du processus de décision tel qu'il a été mis en œuvre.

Le fait que Stéphane ait informé partiellement le CA par le mail suivant n'est pas, à mon sens, suffisant en soi d'autant qu'il ne s'agit pas du même référé :

----- Message transféré

**De** : Stéphane Lhomme - Sortir du nucléaire <[stephane.lhomme@sortirdunucleaire.fr](mailto:stephane.lhomme@sortirdunucleaire.fr)>

**Date** : Fri, 17 Oct 2008 08:55:13 +0200

**À** : 2-CA sortirdunucleaire <[ca@sortirdunucleaire.org](mailto:ca@sortirdunucleaire.org)>

**Objet** : [CA] où en sont les barres du Tricastin ?

Hello,

A ma demande, Benoist étudie la possibilité de faire un référé pour obtenir la date d'intervention d'EDF sur les barres...

Stéphane

Ainsi, et même si ce n'est pas dans nos habitudes, je pense qu'il serait important que Stéphane reçoive un avertissement de façon formelle pour marquer un coup arrête à ce travail trop personnel et parfois hors contrôle qui pourrait entraîner de graves conséquences pour le Réseau.

**Ainsi, je vous propose la lettre suivante que je soumetts à l'approbation du CA :**

*Monsieur,*

*Le 22 octobre 2008 vous avez fait engager, au nom de notre Réseau, une procédure de référé auprès du tribunal administratif de Grenoble, sans l'aval du conseil d'Administration et en premier lieu des administrateurs de la commission juridique.*

*Ce fait est en complète contradiction avec l'article 15 de nos statuts qui stipule :*

*Article 15 -Action judiciaire*

*Le conseil d'administration est investi du pouvoir d'agir en justice. Il décide à la majorité des administrateurs présents, de l'opportunité de l'action et donne mandat, dans les mêmes conditions de majorité, à un administrateur ou à tout autre personne désignée.*

*Nous vous adressons par conséquent un avertissement et vous demandons de veiller à ce qu'un tel fait ne se reproduise pas.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.*

*Le Conseil d'administration du Réseau "Sortir du nucléaire"*

### ANNEXE 3 :

J'ai effectivement qualifié l'administrateur Xavier Renou d'**imposteur**, mais cela est confirmé par les éléments suivants : un administrateur (M Brom) qui le menace de le traîner en justice, et le directeur (M Brousse) qui lui échange une attestation "pour solde de tout compte" contre sa démission.

## PROJET DE PLAINTE EN JUSTICE DU RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE CONTRE XAVIER RENOU

Depuis février 2007, en tant qu'administrateur du Réseau Sortir du Nucléaire, Monsieur Xavier Renou est fondé à demander le remboursement de ses frais "liés à l'activité du Réseau Sortir du Nucléaire".

Il apparaît qu'entre juin 2007 et octobre 2008, Monsieur Xavier Renou a demandé à ce titre le paiement de **10 937,52 €**, alors que la moyenne du remboursement de frais des autres administrateurs du Réseau Sortir du Nucléaire s'établit pour la même période à une somme inférieure à 1 500 € par personne.

Une étude rapide des états de frais de Monsieur Xavier Renou tels que communiqués par le Comité de Gestion du Réseau Sortir du Nucléaire met en évidence

- Une somme de 6 724,09 € pour le remboursement de déplacements (trains, voiture, locations de véhicules) hors de la région parisienne, dont certains à l'étranger (Belgique, Allemagne), alors qu'**aucun élément ne permet de justifier de tels déplacements dans le cadre de l'activité du Réseau Sortir du Nucléaire** (rassemblements, colloques ou manifestations demandant la présence d'une représentation officielle du Réseau Sortir du Nucléaire).
- **Une somme de 1 823, 56 € représentant des frais de bouches** (achats d'alimentation, **notes de restaurant**) qui ne peuvent en aucun cas être imputés à l'activité de représentation de Monsieur Xavier Renou auprès d'autres associations de la région parisienne, ou correspondent à des achats effectués dans le cadre de manifestations organisées sous l'égide du Réseau Sortir du Nucléaire.
- Le remboursement intégral des factures téléphoniques pour les mois de mars, avril, mai, juillet, août, septembre, octobre de l'année 2007, **sans aucune justification permettant d'estimer la part de communications téléphoniques effectuées dans le cadre de la mission de représentation ou d'administrateur du Réseau Sortir du Nucléaire** qui était la sienne.
- **L'achat de divers matériels (livres, CD inscriptibles, batterie d'ordinateur...) dont le Réseau n'a a aucun moment obtenu propriété ou connaissance.**

En outre, il apparaît que durant le temps de la mission de représentation qui lui était confiée, Monsieur Xavier Renou n'a à aucun moment apporté d'évidence sur le plein accomplissement de cette mission (comptes-rendus de réunions, rapports d'activités...).

De façon claire, il apparaît qu'il s'agit en l'espèce de **détournement de fonds**, soit à des fins personnelles, soit à des fins étrangères à l'objet social du Réseau Sortir du Nucléaire : le délit d'**abus de confiance**, tel que précisé aux termes de l'article 314-1 du code pénal, est établi.

-----  
----- Message original -----

**Sujet** [CA] Démission de Xavier Renou

**Date** : Tue, 24 Feb 2009 08:01:06 +0100

**De** : Philippe Brousse - Directeur du Réseau Sortir du nucléaire <philippe.brousse@sortirdunucleaire.fr>

**Pour** : Liste CA <ca@sortirdunucleaire.org>

Xavier,

Merci Xavier d'avoir bien voulu confirmer ta démission. Je te remettrai les deux lettres promises (lettre du CA + **attestation financière du trésorier et du directeur financier**) suivant des modalités à définir ensemble. Je souhaite que le Réseau puisse continuer à travailler dans une entente cordiale avec toi et avec les désobéissants.

Bonne continuation pour la suite.

Très cordialement, Philippe

## ANNEXE 5:

Lettre de délation et diffamation de 12 salariés qui somment le CA de me licencier sous peine de se mettre en grève illimitée (ce qu'ils feront après le refus du CA de me licencier !)

> Message du 02/12/09 09:12

> De : "PORTE PAROLE SALARIES RESEAU"

> A : "CA rezo complet"

> Copie à :

> Objet : Soutien collectif des salariés à la démarche de Philippe Brousse DRH

>

> Soutien collectif des salariés à la démarche de Philippe Brousse DRH Au Conseil d'Administration du Réseau "Sortir du nucléaire"

>

> Bonjour,

>

> Nous, salariés du Réseau "Sortir du nucléaire", affirmons notre soutien entier et sans réserve à Philippe Brousse, directeur et DRH du Réseau "Sortir du nucléaire". Nous soutenons de façon générale sa gestion de l'association et du personnel. Plus particulièrement, nous soutenons sa démarche de convocation de Stéphane Lhomme à un « entretien préalable en vue d'une éventuelle sanction disciplinaire pouvant conduire au licenciement ».

>

> Nous considérons que, en vertu de la délégation de pouvoir constitutive de ses fonctions, Philippe Brousse, directeur et DRH, se doit d'envisager une sanction face aux comportements récemment constatés de la part de Stéphane Lhomme. Nous l'avons informé de notre position à ce sujet dans un courrier collectif des salariés, qui lui a été remis en main propre le jeudi 26 novembre 2009. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette position détaillée, ci-dessous en ANNEXE.

>

> Tous les salariés de l'équipe actuelle s'estiment liés par le règlement intérieur et veillent à le respecter, en vertu du lien de subordination inhérent à leur contrat de travail. Ne pas sanctionner les infractions au règlement intérieur (d'autant plus lorsqu'elles sont répétées) remet en cause la légitimité même de ce règlement, dont les administrateurs sont les garants au titre de leur mandat.

>

> **Nous informons notre employeur, le Conseil d'administration du Réseau "Sortir du nucléaire", que nous n'accepterions pas que Philippe Brousse soit empêché de convoquer Stéphane Lhomme à l'entretien évoqué au début de cette lettre, ni qu'il soit empêché de prendre les sanctions qu'il jugera nécessaires à l'issue de cet entretien. Dans le cas où le CA s'opposerait à la démarche de notre directeur et DRH, nous serions conduits à déposer un préavis de grève illimitée.**

>

> Dans le cadre de cette démarche collective, nous mandatons nos collègues Nadège Morel et Xavier Rabilloud en tant que porte-parole pour toute discussion avec les administrateurs.

>

> Vous pouvez les joindre par e-mail à : porteparole-salaries@sortirdunucleaire.fr

> Ou par téléphone sur leurs lignes professionnelles :

> Nadège Morel - 09 54 60 39 00 - Xavier Rabilloud - 04 78 28 29 22

>

> Avec nos salutations antinucléaires,

> *Salariés et prestataires signataires par ordre alphabétique :*

>

> Myriam Battarel

> Delphine Boutonnet

> Jacques Caclin

> Régis Delhomme

> Sabine Li

> Charlotte Mijeon

> Nadège Morel

> Annie Orega

> Jocelyn Peyret

> Wladimir Quénu

> Xavier Rabilloud

> Nouara Scalabre

## ANNEXE 6 : Envoi aux anciens administrateurs du témoignage d'un salarié poussé à la démission par le directeur

[CA-Salariés] Témoignage de Pierre-Emmanuel Weck  
9/02/10 18:12

**Sujet :** [CA-Salariés] Témoignage de Pierre-Emmanuel Weck : EDIFIANT ! La vraie nature de Philippe Brousse...

**De :** Stéphane Lhomme - Sortir du nucléaire <stephane.lhomme@sortirdunucleaire.fr>

**Date :** Thu, 4 Feb 2010 10:01:01 +0100

**Pour :** "Antoine Calandra" <antoinecalandra@orange.fr>, "Jean MARCON" <jean.marcon@free.fr>, hervé prat <rv.prat@wanadoo.fr>, <griffon.annie@free.fr>, "Saint Aroman" <S.A.M@wanadoo.fr>, "patricebouveret" <patricebouveret@obsarm.org>, "herve grimal" <herve.grimal@seynes.org>, "claude kaiser" <claude.kaiser@stopbure.com>, <phtag@aol.com>, "marc ottogalli" <marc.ottogalli@free.fr>, <jdalval@free.fr>, "francis vergier free" <francis.vergier.free@free.fr>, "bulliard cavalerie" <bulliard.cavalerie@free.fr>, <pk-pv@orange.fr>, "j p morichaud-fpu" <j.p.morichaud-fpu@orange.fr>, "Monique Guittenit" <moniqueguittenit47@orange.fr>, "andre crouzet" <crouzet.andre@laposte.net>, "laurent grouet" <lobe67@gmail.com>, "francois rouable4" <francois.rouable4@libertysurf.fr>, "michel fremont" <michel.fremont@wanadoo.fr>, "Corinne FRANCOIS" <koravizo@wanadoo.fr>, <bpotel@wanadoo.fr>, "f chaniel" <f.chaniel@wanadoo.fr>, <gmjmart@wanadoo.fr>, "jose oria" <jose.oria@wanadoo.fr>, <erminig35@yahoo.fr>, "andre robinard" <andre.robinard@club-internet.fr>, "Nicolas DEPRET" <nicolas@depret.net>

**Copie à :** <equipe-ca-salaries@sortirdunucleaire.org>

**Témoignage de Pierre-Emmanuel Weck : EDIFIANT !**

Pierre-Emmanuel a "été démissionné" du Réseau fin 2009. Très honnête, il reconnaît les difficultés qu'il a rencontrées dans la rédaction de documents. Son témoignage n'en est que plus probant. On y voit assez bien la vraie nature de Philippe Brousse. Pas de quoi s'étonner de la procédure de licenciement lancée par Philippe contre moi... en attendant les suivants (mes chers collègues en grève pour mon licenciement devraient plutôt se demander qui sera le/la suivant-e sur la liste de Philippe.)

SL

Avant le témoignage complet, les extraits les plus parlants dans la crise actuelle :

- **Philippe n'a cessé de me mettre en garde contre Stéphane** « incontrôlable », « caractériel » et autres adjectifs donnant la sensation de travailler avec un fou. J'ai bien senti qu'il cherchait à m'utiliser comme contre-poids. Si nos caractères sont forts différents, avec Stéphane, nous partageons la même vision de la loyauté au groupe auquel nous appartenons, la même fidélité aux idées, la même perception globale du monde politique et médiatique. Nous avons des stratégies différentes et sans doute des désaccords (qui n'ont pas eu le temps de voir le jour) mais sans esprit pervers.
- Rapidement, **le CA m'a été présenté par Philippe comme un machin dont il faut se méfier**. Un concentré d'égo, d'irrationalité et parfois de bonnes surprises. En fait, ce n'est qu'un groupe humain traversé par ses passions, ses problèmes, ses émulations...
- Philippe se montre volontiers comme le grand manitou des rapports avec le CA, lui sait comment le gérer. Il a l'historique, **la connaissance psychologique et affective de ses membres**, les arguments pour en convaincre chacun, les méthodes pour l'orienter dans la bonne direction... Là où cette sensation laisse un goût de malaise, c'est dans la mise en scène de ces connaissances pouvant apparaître comme du cynisme et menant à la manipulation.
- Les rapports entre les salariés et le CA n'auront jamais rien de simple. L'un est dans l'action au quotidien et dans la maîtrise des dossiers quand l'autre est plus dans les grandes idées, la philosophie ou la passion. Mais la connaissance assumée de ces faits peut aussi permettre un rééquilibrage. **Philippe se montre alors comme le garant auprès des salariés de la protection de leur travail que le CA ne saurait pas reconnaître**, il est le filtre indispensable qui permet la reconnaissance du travail effectué. Sa diabolisation du CA envers les salariés le rend, une fois de plus indispensable.
- **Philippe est dans la toute-puissance non assumée**. Il n'est pas le personnage public qu'est Stéphane, il n'a pas la légitimité de l'élu du CA. Il tient sa légitimité par la connaissance des mécanismes psychologiques de chacun. Peu féru de nouvelles technologies, **il a parfaitement su utiliser le mail comme outil de contrôle**.
- **[J'ai] été traité avec violence et mépris lors de mon dernier entretien avec Philippe**. Cet entretien, très agressif, a été conduit de manière fermée et ne me laissait quasiment aucun espoir de pouvoir continuer à travailler au Réseau au-delà de la fin septembre. En clair, ça revenait à dire « j'ai décidé que c'est fini, le CA décidera mais il décidera ce que je lui dirai ».
- Je ne suis pas psychanalyste et laisse le directeur à ses névroses. **Sa peur de perdre le contrôle de l'association lui fait adopter des comportements inadmissibles et nuisibles**, à long terme. Contrairement à ce qu'il dit parfois, je ne crois pas qu'il puisse travailler facilement ailleurs (de nombreuses propositions lui auraient été faites). Sa maîtrise des membres du CA lui permet de l'amener où il le désire. **Il joue le protecteur des salariés face au CA pour mieux les éloigner les uns des autres**. Le discours qu'il tient envers le CA avec les salariés frise la schizophrénie, en tout cas n'est pas très loin du mensonge et de la manipulation.

----- Original Message -----

**From:** [Démocratie pour le Réseau Sortir du nucléaire](#)

**To:** [sortirdunucleaire1@sortirdunucleaire.org](mailto:sortirdunucleaire1@sortirdunucleaire.org)

**Sent:** Monday, March 01, 2010 9:49 AM

**Subject:** [URGENT] - Le Réseau "Sortir du nucléaire" est votre Réseau - Vous avez le droit de savoir

## **Le Réseau "Sortir du nucléaire" est votre Réseau - Vous avez le droit de savoir**

Par **Didier Anger, Frédéric Boutet, Chantal Cuisnier, Stéphane Maimbourg, Véronique Marchandier, Pierre Péguin, Alain Rivat, Isabelle Taitt - Administrateurs du Réseau "Sortir du nucléaire" jusqu'en février 2010**

Nous nous devons de porter à votre connaissance les faits qui se sont déroulés au sein de l'administration et de la direction du Réseau Sortir du nucléaire depuis décembre 2009, jusqu'à l'AG du 6 et 7 février 2010 à Lyon. Ces faits ont gravement remis en cause le fonctionnement démocratique du Réseau dont vous êtes membres, et les fondements même de la lutte antinucléaire.

Début décembre, le Conseil d'Administration (CA) s'est trouvé mis devant le fait accompli suivant :

- 1/ Une lettre du directeur administratif Philippe Brousse décidant, sans concertation avec le CA, l'engagement d'une procédure "pouvant aller jusqu'au licenciement" du porte-parole Stéphane Lhomme.
- 2/ Une lettre des autres salariés posant un ultimatum de grève illimitée... si le CA entravait la procédure.
- 3/ Le sort de Stéphane Lhomme devait être "tranché" lors d'une simple réunion téléphonique le 9 décembre.

Résistant à la pression des salariés, et en l'absence de faute grave, la majorité du CA a rejeté le 3 janvier le licenciement de notre porte-parole. Tandis que la majorité des salariés se mettait en grève, le directeur administratif tentait le lendemain même d'imposer le licenciement, au mépris de la légitimité du CA-employeur. Une semaine plus tard, il menaçait le CA par lettre recommandée de mettre l'affaire devant les prud'hommes pour "remise en cause de ses prérogatives".

La majorité des salariés a poursuivi la grève durant le mois de janvier malgré la présence d'une médiatrice mandatée à leur demande. Des négociations, des recherches de solutions au quotidien, et des déplacements des membres du CA à Lyon eurent lieu pendant toute cette période mais les "revendications" des grévistes étaient irrecevables : demander des sanctions contre un autre salarié et la restriction de ses missions, cela ne relève pas de revendications professionnelles mais de la prise de pouvoir. Du coup, la situation est restée bloquée et, l'AG approchant, les salariés ont décidé de l'instrumentaliser pour avoir un CA à leur convenance. C'est inadmissible.

C'est pourtant ce qui s'est passé lors de l'AG des 6 et 7 février qui fut littéralement prise en otage, les salariés, le directeur administratif et la minorité du CA ayant dramatisé la situation à outrance :

- Par une mise en scène de la grève qui ne laissait supposer d'issue que dans la révocation du CA ,
- Par une alerte sur la situation financière du réseau, de la part des directeurs administratif et financier (confortée par un commissaire aux comptes) pour imposer le caractère "urgent" et "indispensable" de débarquer la majorité du CA, présentée comme responsable de cette situation,
- Par la main-mise sur la tribune, les débats, la rédaction des motions, et par l'utilisation de méthodes inqualifiables (censure sur l'accès au micro, empêchement physique de l'accès à la tribune)

C'est dans ces conditions que l'AG a voté la révocation du CA dans son ensemble (malgré les statuts qui prévoient un renouvellement annuel par tiers), et l'installation d'un CA provisoire dans des circonstances et modalités précipitées et pour le moins contestables : absence de listes des inscrits, attribution fantaisiste de nombreuses procurations, ordre du jour non suivi (1), sans oublier une brusque augmentation du nombre d'adhésions juste avant l'AG.

La tentative de licenciement de Stéphane Lhomme, qui reste sur un "siège éjectable", et la révocation du CA cacheraient-elles en réalité une divergence stratégique et politique de fond (2) ? Nous sommes nombreux à le penser. Par ailleurs, face à une tentative de prise de pouvoir bureaucratique, il est indispensable de préserver l'organisation démocratique, décentralisée et non hiérarchisée qui a fait la force du Réseau jusqu'à aujourd'hui.

L'AG de juin 2010 devra élire un nouveau CA et juger du bilan du CA provisoire qui a été élu sur une "feuille de route" technique. Un processus démocratique, clairement défini et ne pouvant souffrir aucune contestation, doit désormais être mis en œuvre dans le Réseau Sortir du nucléaire. C'est pourquoi nous vous invitons de toute urgence à signer la proposition en annexe afin qu'elle soit en vigueur lors de la prochaine AG en juin 2010.

Si vous êtes d'accord avec cette proposition de scrutin, merci de nous le faire savoir sur [reseau.democratie@free.fr](mailto:reseau.democratie@free.fr)

*(1) En particulier : l'assemblée générale exceptionnelle, qui était régulièrement convoquée et devait se tenir le 7 février à 10h, n'a pas eu lieu. or, elle devait entre autre permettre d'adopter des mesures visant à protéger le Réseau, comme l'impossibilité pour un représentant d'une autre association nationale de se faire élire au CA du Réseau (problème de double porte-parolat)*

*(2) Le conflit a éclaté juste avant Copenhague à propos de la signature par le Réseau de l'appel "Ultimatum climatique", adressé à Sarkozy, et qui "oublie" de préciser qu'il ne faut pas utiliser le nucléaire sous prétexte de protéger le climat. La majorité du CA et Stéphane Lhomme ont pris clairement position contre la signature de ce texte, contrairement aux autres salariés et à une minorité du CA. Il est d'ailleurs à noter que, lors de l'AG de février, une motion a tranché le débat et nous a donné raison en rejetant la signature par le Réseau de tout texte sur le climat qui ne condamne pas explicitement le nucléaire. Dans le Réseau, certains veulent privilégier la lutte contre le changement climatique au détriment de la lutte contre le nucléaire. Mme Lauvergeon a déclaré à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 2009 : "Dans les années soixante-dix, le mouvement écolo s'est développé à partir de sa lutte antinucléaire, mais je pense qu'une scission interviendra sous peu entre les écolos "canal historique", qui resteront antinucléaires jusqu'à la fin des temps, et les écolos modernes qui vont finir par reconnaître que le nucléaire fait partie des solutions." La prophétie de Mme Lauvergeon serait-elle en marche jusque dans le Réseau ?*

---

## **Proposition pour un scrutin démocratique dans le Réseau "Sortir du nucléaire"**

Dans le cadre de la période provisoire en cours, suite à la crise interne et dans le but d'éviter toute contestation possible, un nouveau mode de scrutin doit être mis en place pour être en vigueur dès la prochaine élection prévue en juin 2010.

### **A ce jour :**

- un administrateur n'est élu sur aucune orientation ou positionnement, il se présente juste devant l'assemblée, en expliquant d'où il vient et quelle association il représente. Il est nécessaire que les administrateurs soient enfin élus sur des orientations, sur un programme.
- sur 870 associations membres du Réseau, et environ 500 à jour de cotisation, quelques dizaines seulement sont présentes et décident pour tout le monde. Cela laisse la place à des manœuvres indignes comme ce fut le cas en février 2010. Ces méthodes d'un autre temps, qui ont permis le renversement du CA en bafouant les statuts, doivent disparaître.

### **Ce que nous proposons :**

Il faut mettre en place pour l'élection de juin 2010 d'un système comparable à ce qui existe dans diverses grandes organisations démocratiques.

Ainsi, ce scrutin :

- doit se faire sur la base de textes d'orientations défendus par des listes de candidats.
- doit comprendre un vote par correspondance (\*) complété à l'AG par les présents qui n'auraient pas voté par correspondance. Le dépouillement a ainsi lieu lors de l'AG comme d'habitude.

Auparavant, une commission électorale pluraliste (et comprenant des personnes extérieures) doit être mise en place afin de vérifier la sincérité de la liste des associations adhérentes, et en particulier d'expliquer :

- la brutale augmentation, juste avant l'AG de février 2010, du nombre des associations adhérentes
- le nombre surprenant de procurations utilisées lors de cette AG

Pour éviter toute suspicion légitime, il est indispensable de réserver le droit de vote aux adhérents de l'année n-1 (en l'occurrence 2009) comme cela se fait dans la plupart des grandes organisations démocratiques. Ce mode de scrutin démocratique et transparent est compatible avec les statuts actuels et peut donc être en vigueur dès juin 2010. A défaut, le "putsch" de février 2010 sera malheureusement légitimé. Il est encore temps de refaire du Réseau une organisation démocratique.

*(\*) Les associations adhérentes reçoivent, avec les documents préparatoires de l'AG : les textes d'orientation et les listes de candidats, une enveloppe pour voter à mettre dans une enveloppe "T" adressée à une boîte postale au nom d'une personne neutre (avocat du Réseau, huissier, etc)*